

Initiation au parage naturel des équidés

Une approche alternative du cheval dans le milieu agricole

Objectifs de la formation

S'initier aux techniques permettant de parer les pieds des équidés sans ferrer, pour plus d'autonomie et de bien-être dans son travail avec les chevaux.

Pré-requis

Aucun

Déroulé

Jour 1 matin :

Introduction du stage et tour de table des attentes

Initiation à la notion de parage naturel.

Apports théoriques : physiologie du pied, la pousse de la corne, l'usure naturelle.

Présentation des différentes alternatives au ferrage

J1 après-midi :

Initiation aux gestes du pareur : outils, position et règles de sécurité.

Présentation des outils et prise en main par les stagiaires.

Savoir se placer en position de sécurité par rapport au cheval en toute circonstance.

Initiation aux gestes de base : découper la corne et râper le sabot.

(Démonstration puis mise en pratique individuelle)

Jour 2 matin :

Apprendre à observer les pieds pour intervenir (ou pas) de manière appropriée.

Echanges en salle puis étude de cas pratiques sur les chevaux.

Exercices pratiques en binôme sur les pieds des chevaux.

Jour 2 après-midi :

S'exercer aux gestes pour gagner en maîtrise

Exercices pratiques en binôme sur les pieds des chevaux.

Evaluation et correction des gestes de chacun avec la formatrice

Bilan du stage

Dates, lieux et intervenants

19 nov 2015

09:00 - 17:00 (7hrs)

Les Chevaux Libres Le Bouchet

07000 AJOUX

Sabine GUILLEMOZ, Les Chevaux Libres (20 ans d'expérience dans le parage naturel)

20 nov 2015

09:00 - 17:00 (7hrs)

Les Chevaux Libres Le Bouchet

07000 AJOUX

Sabine GUILLEMOZ, Les Chevaux Libres

Financier(s)



Infos complémentaires

Organisée par Fédération CIVAM de l'Ardeche

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 09/11/2015

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

FD CIVAM 07 Domaine Olivier de Serres
07 170

MIRABEL

Tel. 04.75.36.77.64

N° d'organisme de formation : 82 07

00254 07

Matériel nécessaire : renette et râpe à sabots (possibilité de prêt et de commande groupée)